

1.5.3.2 Notions d'intervisibilité et covisibilité

De manière générale l'« inter-visibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme d'« intervisibilité » s'applique également au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial.

En conséquence, une intervisibilité intervient lorsque :

- l'éolienne est visible depuis l'élément de paysage ou le site patrimonial ;
- l'élément de paysage ou le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- l'élément de paysage (ou le site patrimonial) et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ;

La notion de « co-visibilité » correspond à une « inter-visibilité » spécifique, réservée aux monuments historiques.

Dès que l'on est en présence d'un monument historique protégé s'applique la notion de « co-visibilité ». En effet, des périmètres de protection réglementaire sont créés autour des monuments historiques (500 mètres autour d'un monument classé où tout projet est soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France). On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

1.5.3.3 Choix des points de vue utilisés pour mesurer les impacts

Tous les points de vue présentant une covisibilité ne sont pas systématiquement recherchés (mise en œuvre impossible sur l'étude d'un territoire recouvrant 16km autour de la zone d'implantation potentielle du projet), l'analyse par photomontage des impacts impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par périmètres et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées en partie 1.5.2., les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au MH, orientation des façades bâties, axe de composition...). Selon les périmètres, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet (cas d'un château enserré dans un écrin végétal dense par exemple, mais dont la toiture émergeait au-dessus des arbres), d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différents impacts si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

À noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

1.5.4 L'étude des hameaux

Dans l'élaboration de l'étude d'impact, l'analyse des enjeux et des impacts visuels sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

- d'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des impacts différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.
- d'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse des visibilités depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privés.



II Analyse paysagère du périmètre éloigné

II.1 Définition du périmètre éloigné

L'ADEME, dans son manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens réalisé en 2004 et actualisé en 2010, définit l'aire d'étude du périmètre éloigné comme étant « la zone d'impact potentiel du projet », au-delà de laquelle les éoliennes peuvent être considérées comme n'ayant plus d'impact significatif dans le paysage du fait notamment de l'éloignement. Élaboré de manière théorique puis vérifié sur le terrain et à la lecture des différents enjeux du territoire (démarche itérative), ce périmètre est estimé entre 15 et 20 kilomètres autour du projet, s'appuyant sur :

- Le coteau Nord de la vallée du Layon au Nord, permettant des vues longues vers le Sud ;
- Les grands boisements qui délimitent le Saumurois et la vallée de l'Argenton à l'Est ;
- Les premiers reliefs Bressuirais au Sud.
- À l'Ouest, le périmètre intègre les lignes de crêtes secondaires (colline des Gardes) ainsi que la forêt de Vezins.

Ce périmètre permet de donner un ordre d'idée du rayon au-delà duquel le projet éolien aura une visibilité beaucoup moins significative dans le paysage. Il englobe notamment les villes de Doué-la-Fontaine, Chemillé et Thouars.

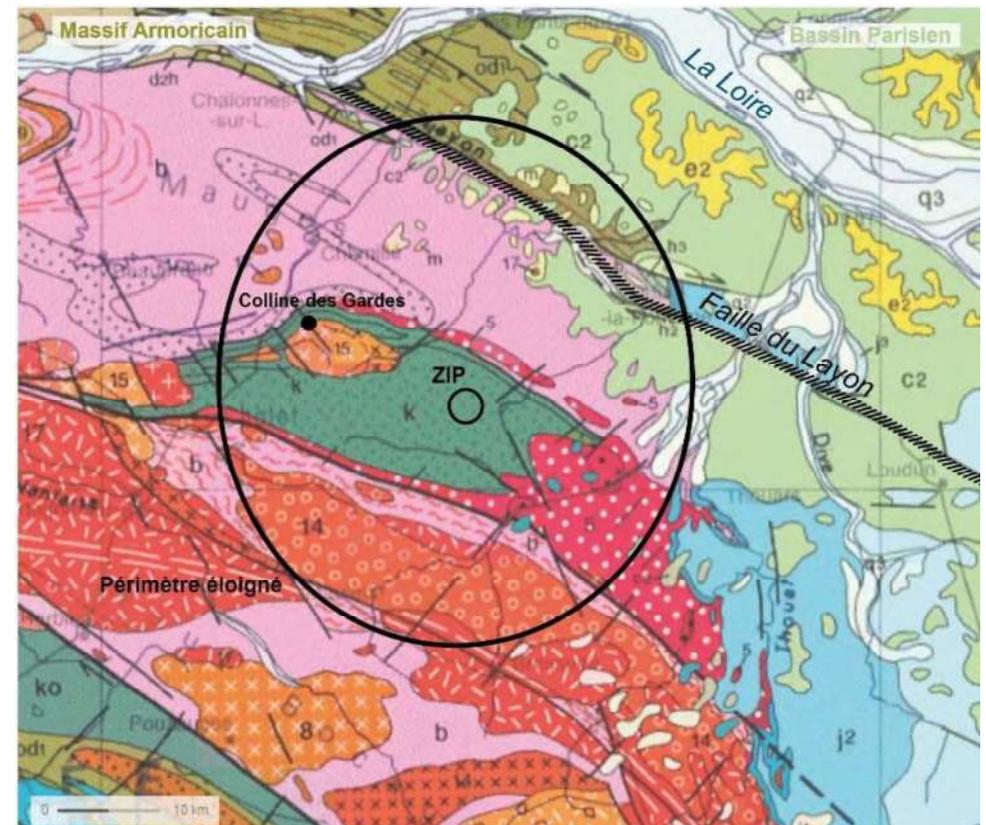
II.2 Les composantes paysagères du territoire d'étude

II.2.1 Une géologie de transition

Le territoire d'étude se situe à l'**interface entre le bassin parisien à l'Est et le massif armoricain à l'Ouest**, ce qui propose des paysages très contrastés en termes d'ambiance. Cette dichotomie se traduit notamment au niveau de la Loire par une modification nette du profil de la vallée.

À l'Ouest, le Massif Armoricain se compose des sols les plus anciens du secteur, essentiellement des schistes, gneiss, granite, argiles, basaltes et rhyolites. Modelé en creux par le réseau hydrographique, ce socle de roches dures joue de l'**alternance entre les creux des vallons et les hauts de plateaux**, c'est-à-dire entre d'une part une échelle intime liée au caractère fermé du paysage et d'autre part une échelle monumentale en corrélation avec une ouverture sur de larges panoramas. Cette alternance physique et visuelle oblige à un changement permanent d'échelle. Toujours dans ce contexte armoricain, au Sud, la **colline des Gardes** (Sud Chemillé – Ouest de Vihiers) s'appuie sur une remontée granitique du socle rocheux. Elle semble s'être « décrochée » de l'ensemble constitué des collines vendéennes présent plus à l'Ouest (en-dehors du territoire d'étude) et constitue un **point d'observation panoramique spectaculaire** qui permet d'apprécier les paysages de l'unité.

Au Nord du territoire d'étude, le paysage est marqué par un **accident géologique majeur, la faille du Layon**, qui s'étire sur 120 km entre Blain (44) et Doué-la-Fontaine (49) et au pied de laquelle coule la rivière du même nom. Elle juxtapose deux domaines de socle ayant subi une histoire géodynamique différente. Cet événement confronte et associe pierres calcaires et socle granitique. Il induit des effets de parois en rive droite de la rivière, formant un coteau escarpé dont l'origine résulte de l'émergence du massif alpin au secondaire, et des pentes plus douces en rive gauche, qui glissent vers la vallée.



Carte géologique du territoire d'étude (BRGM)



La faille du Layon : un accident tectonique marquant une ligne de force dans le paysage

À l'Est, vers Saumur, les **marges occidentales du bassin parisien se composent de formations sédimentaires** qui viennent ennoyer, au Sud-Ouest, les terrains de nature schisto-gréseuse du socle armoricain. La présence du **calcaire** trouve son origine dans la succession des invasions marines qui ont déposé successivement des sédiments : à chaque retrait de la mer, les terres étaient soumises à d'intenses phénomènes d'érosion qui duraient jusqu'à la nouvelle immersion et la formation de nouveaux sédiments. Dans le paysage, les **anciennes côtes (cuestas) dessinent des lignes parfaitement lisibles** dans le paysage, soulignées de masses boisées et/ou de parcelles viticoles. Au Sud, le socle granitique se présente sous la forme de falaise en flanc de vallée, ou même au travers des « chaos de granite », des boules rondes qui apparaissent de manière ponctuelle dans les prairies.

Les ressources du socle géomorphologique ont été et sont remobilisées dans l'architecture et le BTP (sables, graves, blocs, ...).

Dans le paysage, les signes de l'exploitation sont manifestes parfois de loin : par exemple, la carrière de Cieré-sur-Layon, une carrière de sable, gravillons et grave, présente des fronts de taille imposants et modifie le relief et la configuration du paysage.

L'architecture présente des typologies caractéristiques des territoires : pierres lumineuses des terres calcaires, teintes plus austères des roches cristallines, argiles ou ardoises sur les toitures, forme particulière de l'habitat troglodyte...

La zone de transition entre le massif armoricain et le bassin parisien se caractérise par une géomorphologie très diversifiée, entre calcaires et roches cristallines. Les dynamiques géomorphologiques ont favorisé la formation de lignes structurantes et de reliers particuliers (faille du Layon, collines des Gardes) permettant des vues longues sur le paysage et forgeant l'identité des lieux.

II.2.2 Des lignes topographiques et hydrographiques fortes

Le territoire d'étude se caractérise par un **relief de plateau entaillé de vallons et vallées**, dont le modelé en creux permet de nombreuses ondulations. Celles-ci créent des **effets d'alternance** entre les scènes intimistes en contrebas et les jeux de visibilité qui se dégagent dès lors que l'observateur est en hauteur. Le réseau hydrographique se compose du **Layon, qui suit une orientation Sud-Est/Nord-Ouest** tandis que le **Thouet se positionne sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest**. Les affluents secondaires découpent le plateau perpendiculairement à ces orientations, quadrillant ainsi le territoire.

Au Nord, **la Loire** constitue la ligne vers laquelle convergent toutes les vallées du territoire d'étude, formant une vaste entaille dont le profil varie en fonction du socle géologique traversé.

Arrière du fleuve ligérien, le Layon constitue une des rivières les plus importantes structurant le territoire. Il naît au Sud-Ouest de Vihiers dans les collines de Saint-Paul-du-Bois (208 m). Il coule d'abord vers le Nord-Est en direction du Thouet et de Saumur, mais change radicalement d'orientation au village des Verchers, et repart vers le Nord-Ouest jusqu'à la Loire (1 km en amont de Chatonnes), en passant le long de la longue fracture du sous-sol (relief de faille), au pied des coteaux calcaires.

Le **Layon** se caractérise par un **profil dissymétrique** généré par la faille. **Le coteau Nord est très prononcé et propose des vues longues vers le Sud-Ouest**, cadrées par les découpages des nombreux petits vallons qui entaillent cette ligne structurante. Depuis les points hauts, les panoramas peuvent cependant couvrir sur un horizon large et proposent de véritables points de lecture du paysage. **Le coteau Sud se fait beaucoup plus discret** et jusqu'à être parfois absent dans le paysage. Il remonte en pente douce vers le plateau, ne créant qu'occasionnellement un effet de relief venant occulter le coteau opposé.

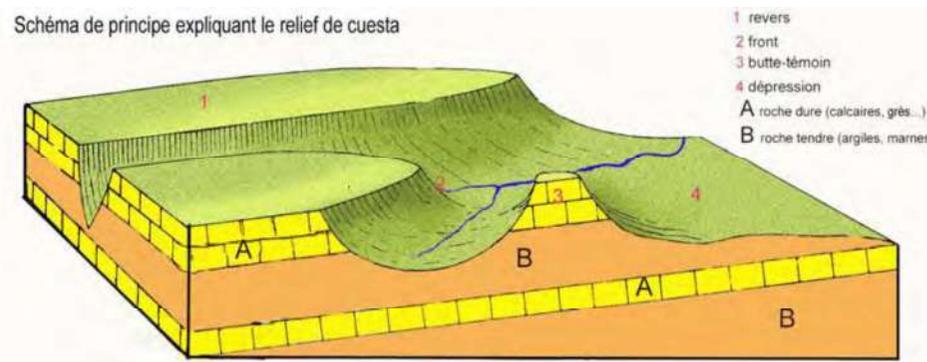


Schéma de principe expliquant le relief de cuesta (source : extrait de l'exposition sur l'AVAP du Puy-Notre-Dame)

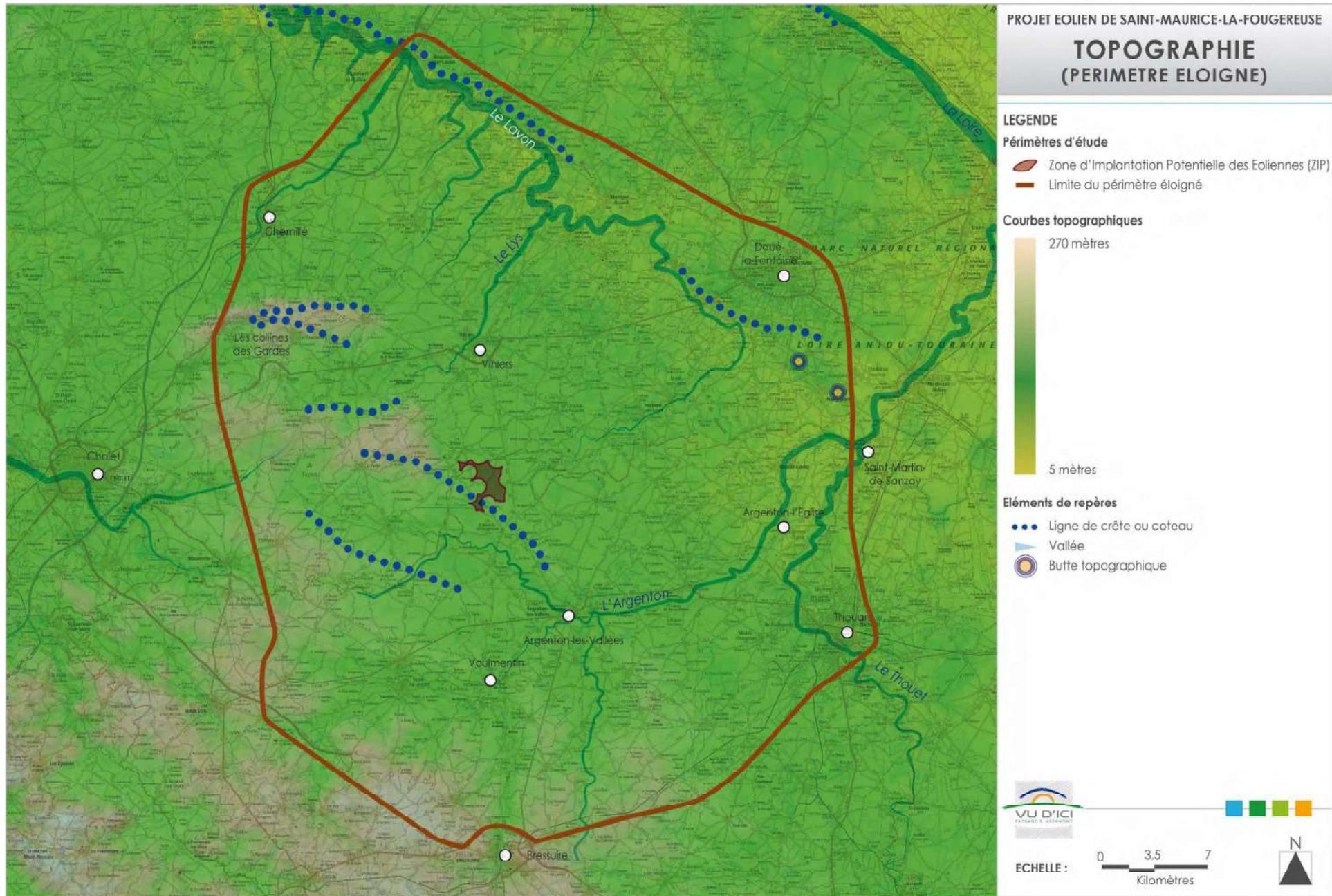


Vallonnement des cuestas des marges occidentales du bassin parisien



Modification ponctuelle du relief par l'exploitation du sous-sol de la carrière de Cieré-sur-Layon, un véritable modèle dans le grand paysage (source : carrieres-graviers.fr)





Aménagé pour la navigation au XVIII^e siècle (notamment pour le transport du vin par les compagnies commerciales hollandaises), le Layon est canalisé sur une longueur de 42 km à partir de Concourson jusqu'à la Loire.

Le Thouet et l'Argenton sont deux rivières secondaires qui se jettent dans la Loire. L'Argenton prend sa source près de Voullmentin, à la confluence entre l'Argent et le Dolo, remonte jusqu'à Argenton-les-Vallées puis récupère le Thouet au niveau de Saint-Martin-de-Sanzay. Le Thouet, long de près de 142 kilomètres, trouve son origine vers Secondigny, serpente à travers Parthenay et Thouars pour finalement rejoindre la Loire vers Saumur. Ces deux rivières sont plutôt **étroites et encaissées au départ**, notamment en raison du massif armoricain et de sa roche dure qui les font évoluer dans un lit restreint. Cette configuration peut entraîner des vues longues depuis les coteaux droits, même si ils sont particulièrement boisés pour l'Argenton. À partir **d'Argenton-l'Église**, les vallées se font plus ouvertes et moins abruptes, admises notamment par la formation calcaire du bassin Parisien.

Au-delà des simples successions de vallées, le territoire se caractérise par d'autres éléments de reliefs particuliers.

Les **premiers reliefs maugeois des collines des Gardes** dressent pareillement une ligne structurante sur l'horizon d'où des vues longues se dégagent lorsque l'observateur vient du Nord et de l'Est. Cette ligne de force prend toute son ampleur à hauteur de **La-Salle-de-Vihiers**, bourg installé sur le versant : les vues longues qui se dégagent depuis les routes périphériques et certaines zones du centre-bourg permettent de voir au loin la vallée du Layon et les différents motifs animant le paysage.

Autour du Saumurois, les reliefs montrent également des effets d'accentuation, soulignés par les volumes boisés de l'importante forêt de Milly. Du fait de cette occupation végétale, les effets de belvédères y sont moins prononcés.

En termes d'hydrographie, l'eau vive des rivières est la principale manifestation de l'eau dans le paysage. Les étangs et retenues d'eau sont peu visibles bien qu'ils soient présents en tête de vallons et sur les hauteurs des reliefs cristallins.

De manière générale **sur le territoire d'étude**, les vallées du Layon et de ses affluents sont profondes et encaissées, aux coteaux dissymétriques, et présentent des alternances entre affleurements rocheux, boisements et vignes. Les vallées du Thouet et de l'Argenton sont moins marquées au Nord mais leurs coteaux se façonnent **d'avantage à partir d'Argenton-l'Église, constituant des lignes structurantes du territoire d'étude.**

Les enjeux portent essentiellement sur la capacité du projet à s'accorder avec ces lignes de force paysagère et à jouer sur leur lisibilité réciproque, et ce depuis tous les points de vue dégagés du territoire (les coteaux du Layon, la colline des Gardes à La-Salle-de-Vihiers...), proches comme lointains.



Vue sur le Lys, un des affluents du Layon, à Vihiers



Vue sur l'Argenton, à Argenton-les-Vallées



Vue sur l'agglomération de Chemillé au cœur du plateau bocager maugeois, depuis la colline des Gardes

II.2.3 Une végétation très diversifiée

Le territoire d'étude se trouve à l'articulation entre les terrains sédimentaires du Saumurois (Anjou Blanc : campagne ouverte, céréaliculture dominante) à l'Est et ceux plus acides issus des formations armoricaines des Mauges (Anjou Noir : bocage, polyculture, élevage dominant) à l'Ouest. Si ces deux types de sols proposent des ambiances tranchées entre l'Est et l'Ouest du territoire d'étude, cette double influence se ressent très fortement au niveau de la vallée du Layon.

Du fait de la structure géomorphologique des lieux, le territoire d'étude propose donc une couverture végétale très diversifiée dont les effets sur l'accessibilité des espaces sont très différents selon le type de végétation et les modes d'agriculture privilégiés.

II.2.3.1 À l'Ouest, un bocage caractéristique de la polyculture-élevage

Avec des sols plutôt lourds et pauvres, les Mauges font partie des grands secteurs d'élevage, avec une prédominance traditionnelle de l'élevage bovin qui se fait en parallèle de la production de maïs fourrager et de l'extension des prairies temporaires et artificielles. Cette activité se traduit par une organisation bocagère de l'espace, liée à l'histoire et aux modes agricoles. De fait, **les haies constituent une part importante du couvert végétal** du territoire d'étude, associées à d'autres structures végétales comme les bosquets ou encore les boisements.

Installées le plus souvent en limite de parcelles ou au bord des voies, les haies jouent de nombreux rôles : recueil et purification de l'eau, limitation de l'érosion du sol, production de petit bois, accueil et circulation de la biodiversité, délimitation des prairies... Elles sont souvent couplées à un talus.

Les haies se déclinent en différentes structures et définissent ainsi différentes typologies de paysage. Les haies à trois strates caractérisent des paysages fermés, et, au contraire, des haies vieillissantes ou ne subsistant que des lignes d'arbres espacés, permettent d'avoir une grande profondeur de champ. Entre ces deux extrêmes, une multitude de variantes sont possibles, telles que les haies basses contenant des sujets arborés ou des haies buissonnantes taillées de manière drastique. Des tailles caractéristiques (végétaux remontés dans les champs de culture et pâtures, arbres têtards...) engendrent des silhouettes très graphiques qui attirent le regard et participent à particulariser le paysage observé.

La nature des végétaux composant les haies bocagères influe également sur la perception du paysage. Sur le territoire d'étude, on trouve ainsi du chêne pédonculé, du châtaignier, du hêtre, du frêne, du noisetier, du houx, du genêt, de l'ajonc, ou encore du fusain...

Toutefois, dans les paysages de bocage, **la végétation ne se répartit pas de manière uniforme**. L'ossature géographique et géologique a imposé à l'homme d'importantes contraintes dont il a su tirer parti en spécialisant les espaces :

- les plateaux présentant les bonnes terres accueillent les cultures fourragères et céréalières ; La trame bocagère y a été souvent ouverte, voire supprimée suite aux remembrements ou pour les besoins de la mécanisation des cultures. Ce sont les vieux chênes des anciennes haies qui subsistent et ponctuent le paysage ouvert du plateau.
- les fonds de vallées et les pentes les plus douces accueillent les prairies naturelles encadrées par un réseau encore dense de haies bocagères aux essences adaptées aux milieux humides qui se distinguent du bocage du plateau. On y retrouve ainsi les noisetiers, les aulnes (localement appelés vergnes), les saules, les frênes et quelques ormes qui ont survécu à la graphiose ;
- les pentes abruptes sont généralement boisées et laissent parfois apparaître des aplombs rocheux

Cet étagement de l'occupation du sol renforce les contrastes de paysages bocagers entre ambiances de plaine ouverte et cultivée du plateau et les vallées fermées encore bocagères.



Diversité des structures des haies bocagères entre haies arbustives discontinues et haies arborées



Haies et grandes cultures sur les terres lourdes des Mauges



Peupleraie ponctuelle témoignant de la proximité de l'eau

II.2.3.2 Des boisements importants faisant écrans aux perceptions

Plusieurs massifs forestiers (les forêts de Milly, de Bignon, de Nuaille et de Vezins, le bois d'Anjou et le parc Chailon ...) ponctuent le territoire d'étude. Ils présentent une **échelle intime typique des paysages fermés**, qui se caractérise par des vues courtes (absence de perspective sauf au niveau des voies de communication, absence de point d'appel majeur, nombreux relais visuels très proches les uns des autres). La diversité de la palette végétale (forêts de feuillus composées majoritairement de chênes / forêts de pins en association avec d'autres conifères) induit une diversité des ambiances de ces massifs qui se joue essentiellement sur les alternances de saisons.

Au droit des lisières boisées, ces massifs font écran, bloquent le regard et constituent une limite physique et visuelle franche. Ils induisent un phénomène d'épaulement des voies et jouent le rôle de transition entre les différents types de paysage.

Depuis l'extérieur, les forêts deviennent des points de repère visuels animant l'horizon. Dans certains cas, le couvert végétal boisé souligne les crêtes des coteaux et des revers de cuesta ; cette position en promontoire rehausse ces lignes topographiques, la hauteur des arbres venant relever la ligne d'horizon et accentuer les dénivelés.

L'entrée et la sortie des bois et forêts constituent des événements marquants : effet de surprise, alternance et contraste entre fermetures et ouvertures, ombre et lumière.

II.2.3.3 Des vignes formant des lignes graphiques et ouvertes

Le territoire d'étude est marqué par la présence de vignes, localisées essentiellement autour des vallées du Layon et de ses affluents. Très caractéristiques, ces motifs organisés imposent un certain rythme au paysage (quadrillage régulier du coteau par les rangs de vigne et la distance des ceps) tout en lui assurant une certaine **perméabilité visuelle**. En effet, leur faible hauteur (1,5 mètres environ) permet à l'observateur de comprendre l'amplitude des paysages viticoles.

Les coteaux viticoles offrent une très grande variété d'aspects et d'ambiances suivant les saisons d'une part, mais aussi suivant l'orientation des rangs de vignes d'autre part. Lorsqu'ils sont disposés dans le sens de la pente, les pieds soulignent les pentes ondulantes des coteaux ; en revanche, ils viennent renforcer le caractère graphique et rythmé du paysage lorsqu'ils sont cultivés en terrasses successives, perpendiculaires à la pente.

Les coteaux viticoles s'offrent, se montrent et sont soumis à un ensemble de relations visuelles très fortes. Ils constituent des paysages harmonieux et homogènes. La mono-spécificité des cultures et les importants jeux de visibilité leur confèrent une très grande sensibilité paysagère.

II.2.3.4 Des ripisylves soulignant le tracé des vallées

Les reliefs des vallons et des vallées sont plus ou moins marqués, mais les larges méandres sont **repérables grâce à l'ondulation des ripisylves denses qui les soulignent**. La végétation s'organise en trois strates :

- la **ripisylve ondulante** soulignant les rivières et les cours d'eau, composée d'aulnes, de saules, de peupliers noirs et trembles, frênes... elle masque systématiquement l'eau des rivières qu'elle encadre (qui n'est visible que sur les points de traverse) mais devient un élément de repère depuis les hauteurs des coteaux ;
- le **réseau de haies bocagères sur les versants**, voire même de boisements ; cloisonne le paysage, et crée un événement qui contraste avec les paysages de plateau davantage ouverts (jeu d'ouverture et de fermeture du paysage) ;
- le développement de **quelques peupleraies**.

La densité végétale est telle que l'ambiance est fraîche, ombragée en été. La maille végétale plus ou moins dense forme des écrans successifs qui bloquent les vues. Les prairies favorisent quelques zones d'ouvertures mais elles sont parfois remplacées par des surfaces cultivées ou des peupleraies.



Boisements et grandes cultures à l'Est, sur les terres calcaires



Parcelle viticole du Layon



Ripisylve de l'Argenton



Prairies humides du Layon

II.2.3.5 Des motifs végétaux spécifiques

D'autres motifs végétaux viennent nuancer les prédominances des « cultures » évoquées précédemment. Ainsi, le territoire d'étude se caractérise également par :

- la prédominance des **grandes cultures** sur certains secteurs de plaine, notamment entre la forêt de Milly et celle de Brossay. Ces cultures induisent un paysage ouvert, caractérisé par de grandes perspectives visuelles, un horizon lointain et un effet de mise en scène à l'échelle du grand paysage ;
- la présence de **quelques zones d'horticulture**, représentées par le maraîchage (melon) et les rosieristes (réputés mais visuellement assez discrets) qui contribuent à la saisonnalité chromatique des paysages, induisant un patchwork de carrés colorés ;
- la présence d'une **végétation exotique associée aux parcs et jardins des demeures nobles et châteaux viticoles**. Leur silhouette caractéristique et ponctuelle dans l'espace en fait des repères visuels dans le lointain. Ces motifs sont surtout présents dans les paysages de vignes et le long des vallées majeures (Layon).

De nombreux motifs végétaux viennent forger l'identité du territoire d'étude. Entre boisements, bocage et grandes cultures, ce sont les vignes qui constituent les productions les plus singulières, caractérisant un paysage ouvert, aux nombreuses intervisibilités, et faisant l'objet de nombreuses représentations culturelles.

L'Est du territoire présente une typologie ouverte, en raison de la prédominance des grandes cultures ; les vues y sont longues et animées par les boisements et des motifs spécifiques, les éléments d'envergure peuvent s'y intégrer avec harmonie. L'Ouest favorise au contraire des perceptions plus fermées, limitées par les écrans bocagers et boisés.

II.2.4 Un habitat souvent exposé, signalé par des clochers

L'urbanisation rurale du territoire d'étude s'appuie sur plusieurs typologies bâties qui dépendent réellement du paysage : les paysages bocagers, viticoles et céréaliers ne présentent pas les mêmes caractéristiques, ne serait-ce qu'à cause de l'occupation agricole (autrefois ressource principale des territoires).

Sur les terres bocagères, le bâti est dispersé et se répartit entre bourgs, hameaux et habitat isolé, disséminés régulièrement dans l'espace. Les haies et arbres viennent souvent accompagner les silhouettes bâties (bourgs comme hameaux), créant un jeu d'entremêlement fin des différents motifs. Les bâtiments sont généralement perceptibles au dernier moment, depuis les voies qui passent à proximité. De même, les clochers peuvent avoir un rôle de point d'appel visuel, mais ce rôle se borne bien souvent à signaler la proximité du bourg depuis les voies d'accès proches.



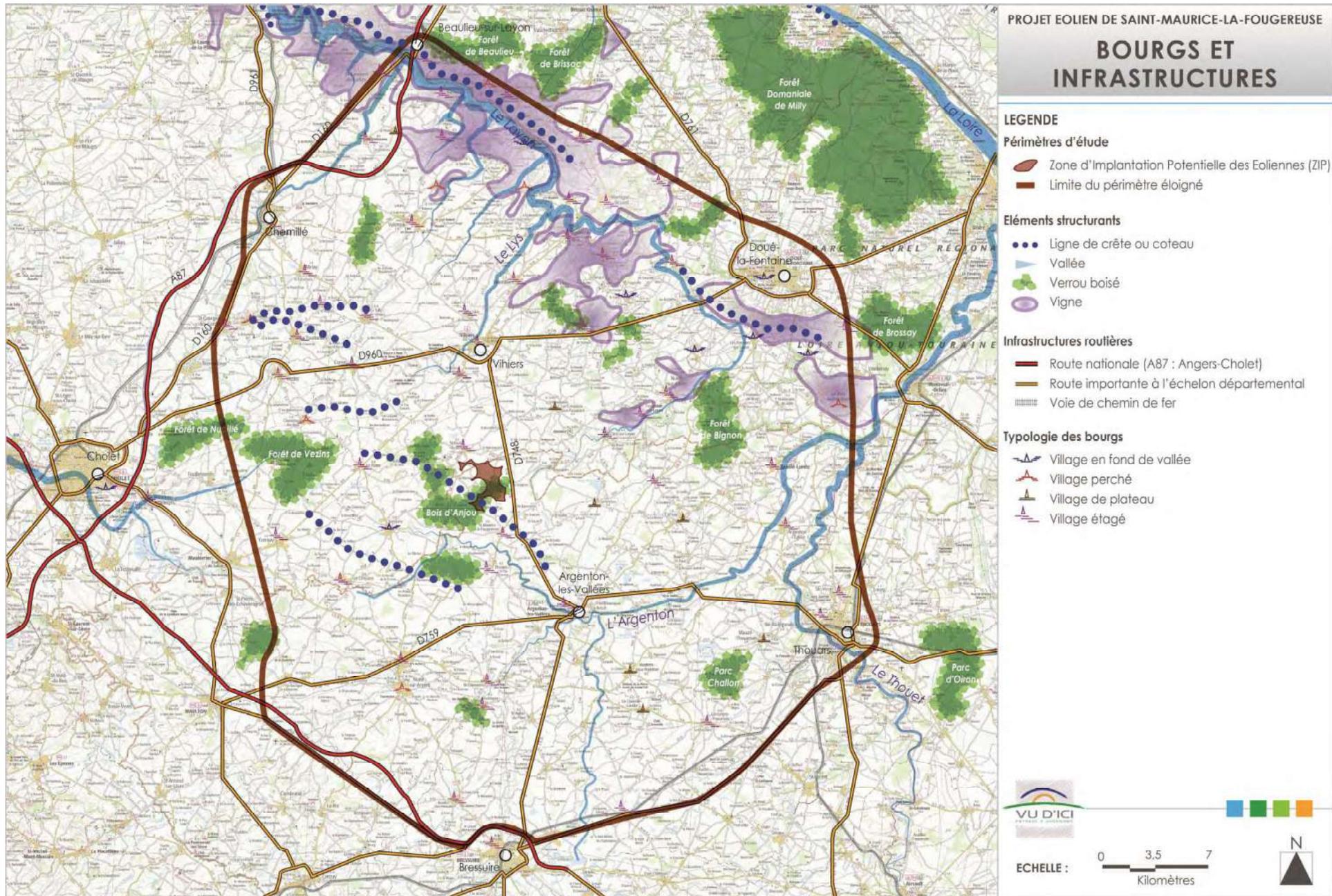
Paysage ouvert de grandes cultures



Végétation caractéristique des grands domaines, visible depuis le lointain (Château du Murlet)



Habitat dispersé au cœur du bocage



Sur la vallée du Layon, les paysages sont marqués par un nombre important de bourgs et hameaux qui témoignent d'une présence humaine ancienne. **Leur silhouette s'expose sur les coteaux viticoles, dominée par le clocher de l'église.** Points d'appel et de repère, ils renforcent les relations d'intervisibilité entre les coteaux. La trame bâtie est généralement très ancienne avec des ruelles étroites et sinueuses. Ces villages proposent un impressionnant patrimoine restauré et entretenu, une échelle humaine et une relation étroite avec l'activité viticole. Dans l'espace rural viticole, les quelques hameaux qui ponctuent les franges de vigne sont plus importants et davantage groupés que ceux situés dans le bocage. À l'image des loges de vigne, un petit bâti spécifique vient conforter l'identité des territoires et participe à la patrimonialisation de ces paysages.

Sur les franges Est du territoire d'étude notamment, l'habitat prend une configuration plus groupée qui laisse davantage de place aux grandes cultures. Le développement de grands axes routiers a cependant déclenché un **mitage de l'espace rural** avec de nombreuses constructions de zones d'activité et d'extensions pavillonnaires sur les franges de bourgs et de hameaux, qui viennent nuancer les amplitudes « sans bâti » qui étaient autrefois la règle. Les hameaux sont donc éloignés les uns des autres et sont souvent de grande taille, privilégiant les zones d'interface de relief (sur les buttes, en lisière de boisement ou le long des voies), où les terres sont les moins fertiles. C'est sur ces secteurs que s'est construit un important **habitat troglodyte**, taillé dans les anciennes carrières de tuffeau, et qui draine également une image patrimoniale importante valorisée dans un cadre touristique.

Les moulins (moulins tour, cavier ou chandelier... plus ou moins bien conservés) ponctuent et animent la silhouette des hameaux. Les manoirs et propriétés viticoles témoignent de la richesse de ce territoire et ponctuent le paysage grâce à une architecture imposante et un parc arboré exotique qui constituent des points de repères paysagers. Les **silos agricoles et les châteaux d'eau** dominent les paysages par leur volume et jouent aussi le rôle de points de repère.

Terre de contraste géologique, la palette chromatique et texturale du bâti joue sur l'alternance des schistes au Nord et des grisons (calcaire falun) au Sud, tandis que l'ardoise est présente partout mais se mêle aux tuiles canal au Sud.

Sur le territoire d'étude, les implantations bâties sont nombreuses et dépendent en grande partie des typologies paysagères des lieux, en particulier les composantes agricoles (vigne, bocage, plaine, vallées...). **Les bourgs sont généralement animés par la présence d'un clocher dont la forme en flèche génère un point d'appel visuel permettant de repérer les lieux. La qualité des franges dépend fortement de l'activité agricole alentour mais de manière générale, plus le paysage est ouvert et plus l'habitat est exposé et dispose d'un champ visuel élargi.**

Les enjeux sur le bâti portent essentiellement sur la perception du projet depuis les lieux habités (cœurs de bourg pour l'habitat perché, franges urbaines pour l'habitat en milieu ouvert, intervisibilité avec les clochers depuis les voies d'accès aux bourgs, domaines et châteaux visibles dans le paysage).



Habitat groupé au pied d'une colline entre Layon et Saumurais



Clocher jouant le rôle de point de repère paysager, au même titre que les châteaux d'eau et les lignes électriques



Architecture entre schistes et grisons, et tuiles et ardoises pour les toitures

Une trame bâtie ancienne et des ruelles sinueuses dans les bourgs de la vallée du Layon (Passavant-sur-Layon)